

**Assemblée générale**

Distr. générale
7 décembre 2006
Français
Original : anglais

**Comité spécial chargé d'élaborer
une convention internationale globale
et intégrée pour la protection
et la promotion des droits et de la dignité
des personnes handicapées**

Reprise de la huitième session
New York, 5 décembre 2006

**Lettre datée du 5 décembre 2006, adressée
au Président du Comité par la Représentante permanente
de la Finlande auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous écrire au nom de l'Union européenne et des délégations de l'Andorre, de l'Arménie, de l'Australie, de la Bosnie-Herzégovine, de la Bulgarie, du Canada, de la Croatie, des États-Unis d'Amérique, de l'ex-République yougoslave de Macédoine, de l'Islande, d'Israël, du Moldova, de Monaco, de la Norvège, de la Roumanie, de Saint-Marin, de la Serbie et de la Suisse.

Les délégations susmentionnées réaffirment qu'elles sont prêtes à s'associer au consensus et à accepter les modifications apportées au texte arabe du projet de convention relative aux droits des personnes handicapées et du projet de protocole facultatif, étant entendu que ces modifications sont purement techniques, comme elles en ont reçu l'assurance, et ne sont contraires ni à l'article 50 du projet de convention, qui dispose que les textes anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe font également foi, ni au paragraphe 3 de l'article 33 de la Convention de Vienne sur le droit des traités, qui dispose que « les termes d'un traité sont présumés avoir le même sens dans les divers textes authentiques ».

Aux termes du paragraphe 2 de l'article 12 du projet de convention, « les États parties reconnaissent que les personnes handicapées jouissent de la capacité juridique dans tous les domaines ». Pour nous, il est entendu que le concept de « capacité juridique » a la même signification dans toutes les versions linguistiques.



C'est sur cette base que nous sommes prêts à nous associer au consensus. Nous demandons en outre que la présente lettre figure dans le rapport sur les travaux de la présente session.

La Représentante de la Présidence
de l'Union européenne
et Représentante permanente de la Finlande
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Kirsti **Lintonen**
